

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 janvier 2007

MÉDICAMENT - (n° 3062)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 70

présenté par
Mme Gallez, rapporteure
au nom de la commission des affaires culturelles

ARTICLE 29

- I. – Dans l’alinéa 1 de cet article, supprimer les mots :
« relevant du domaine de la loi ».
- II. – En conséquence, procéder à la même suppression dans l’alinéa 7 de cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.